



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille quinze et le Jeudi 16 Avril,*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau*

***Etaient présents (28) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.*

***Etaient absents (05) :** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES*

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération N° 04-06-2015 Organisation de la 11<sup>ème</sup> édition de la manifestation «A FLEUR DE BOIS»**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assistance que depuis de nombreuses années, à l'occasion de la fête des mères la Commune de MORNE-A-L'EAU en collaboration avec un Collectif d'Artisans de la Guadeloupe (Pépinieristes, fleuristes, artisans du bois...) organise une exposition intitulée : «A FLEUR DE BOIS».*

*Mariage judicieux du bois sculpté et des plantes «A FLEUR DE BOIS » permet aux visiteurs d'apprécier le savoir faire de nos créateurs.*

*A l'instar des années précédentes, une thématique particulière sera mise en relief. L'accent sera donc mis sur la canne à sucre. A travers divers supports toutes les vertus et dérivés de cette plante seront déclinées.*

*Cette manifestation qui sera programmée les 28 et 31 mai 2015 sur la place Gerty ARCHIMEDE sera ponctuée d'animations artistiques, et de manifestations diverses : Un forum pour l'insertion de la jeunesse (BOTANT'AGE) un défi pédestre intitulé «UN DEFIL UNE FLEUR » qui permettra aux participantes, contre une cotisation de 5 Euros de parcourir à leur rythme une distance de 5 km. Cette manifestation organisée avec le concours de l'AGWADEC a pour but de sensibiliser le grand public sur la problématique du cancer du sein.*

*Il faut aussi ajouter, un marché agricole en nocturne le Samedi 29 mai et un débat autour de la valorisation de la canne à sucre.*

*Les cotisations relatives à la location des stands ainsi que la participation au défi pédestres seront encaissées par la régie centrale.*

*Pour mener à bien cette opération, qui traduit une réflexion concertée entre plusieurs services de la Ville (DAC, DAS, DEDD, SJI), un budget global de 16 012,75 € (SEIZE MILLE ZERO DOUZE EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES) a été prévu selon un plan de financement qui se décline comme suit :*

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Sonorisation	2 098,75	Commune	3 442,75
Location de chapiteaux	4 585,00	Cotisation artisans:130x50	6 500,00
Location de WC Chimique	600,00	Participation des sponsors	3 020,00
Sécurité gardiennage	1 909,00	Cotisation (Course)	750,00
Animateur	500,00	Conseil Général (Course)	1 000,00
Animation artistique	1 000,00	Conseil Général (Forum)	400,00
Flyers-Affiches-Banderoles	800,00	Conseil Régional (Forum)	400,00
Fournitures diverses	200,00	PLIE	500,00
APAVE (contrôle technique)	1 500,00		
Reversement AGWADEC	750,00		
Achat roses	450,00		
Frais de réception	570,00		
Ambulance	350,00		
<b>TOTAL</b>	<b>16 012,75</b>		<b>16 012,75</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Où l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir délibéré**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la 11<sup>ème</sup> édition de la manifestation «A FLEUR DE BOIS ».

**Article 2 :** D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

**Article 3 :** La participation financière de la Ville sera inscrite au Budget 2015.

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents**

*Pour expédition conforme*

*Fait à Morne-À-L'eau, le 16 Avril 2015*



*Le Maire,*

*Jean-Claude LOMBION*

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le.....*

*Formalités de publicité*

*Effectuées le.....*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre*

